



## Une autre vie s'invente ici

Membre des réseaux  
Réserve de biosphère  
(Unesco)  
European & Global  
Geoparks (Unesco)  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Europarc)

### Délibération **2021 CS 39** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### **Objet : PROJET DE RESTAURATION DES FORETS EN MEDITERRANEE POUR LA PROTECTION DE SA BIODIVERSITE UNIQUE (RESTOR MED FORESTS FRANCE) – APPEL A PROJETS OFB MOB'BIODIV RESTAURATION 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le 8 juin à 16h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 1er juin 2021, se sont réunis à la Salle des fêtes d'Apt sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 56 votants :
- 37 membres titulaires présents ;
- 6 membres suppléants présents avec voix délibérative ;
- 13 membres représentés.

#### **Etaient présents :**

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Monique CHABAUD, Arlette LEROY, Adeline LE BARON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Yolande PRIMO, Michèle MALIVEL, Michelle WOLFF, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Cécile DESIRE, Dominique PESSEMESSE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERER, Noëlle TRINQUIER, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Catherine SERRA

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Pascal RAGOT, Patrick PEYTHIEUX, Marc DUVAL, Patrick COURTECUISSÉ, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICCHARME, Richard KITAEFF, Alessandro POZZO, Grigori GERMAIN, Jacques GRANGIER, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Bernard LABBAYE, Sylvain d'APPUZZO, Jacques PENSA, Bernard BRIFFAULT, Fabien GERVAIS-BRIAND, François DUPOUX, Nicolas DE CLERCQ, Luc MILLE, Pierre EVEN, Roland GIRAUD, Philippe DAUMAS

#### **Avaient donné pouvoir :**

##### **Madame**

Laurence LE ROY à Madame Michèle MALIVEL  
Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGERER  
Catherine NOLLET à Madame Gaëlle LETTERON  
Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI  
Suzanne BOUCHET à Madame TRINQUIER

##### **Monsieur**

Roland PETIET à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME  
Sébastien TROUSSE à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ  
Alain FERETTI à Monsieur Mickaël CAVALIER  
Serge VANNEYRE à Monsieur Marc DUVAL  
Antoine SCARDAMAGLIA à Monsieur Patrick PEYTHIEUX  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND  
Richard ROUZET à Monsieur Bernard BRIFFAULT  
Christian CHIAPPELLA à Madame Catherine SERRA

**Etaient excusés :**

**Mesdames** Delphine CRESP, Catherine CAPEK, Roselyne GIAI-GIANETTI

**Monsieur** Pierre LABAN, Grégory BALLIN, Alain MATHIEU, Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Patrice VARAIRE,

**Etaient également présents, sans voix délibératives :**

**Mesdames** Sabine DEBIT,

**Messieurs** Jean-Louis CROS, Jean-Marc BRABANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon du Luberon adoptée par décret du 20 mai 2009 ;

Considérant l'objectif de réaliser des travaux de réouverture et d'éclaircies forestières à but sylvopastoral, en partenariat avec un éleveur local (150 brebis) sur le site de Saint-Saturnin-les-Apt ;

Considérant que ces travaux concilieront les enjeux de biodiversité, de pastoralisme et de paysage ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- **PARTICIPER** au projet Restauration des forêts en Méditerranée pour la protection de sa biodiversité unique (RESTOR'MED FORESTS France), dans le cadre de l'appel à projet de l'OFB MobBioDIV Restauration 2021 ;
- **APPROUVER** le plan de financement de l'opération suivant et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et que le montant de participation du Parc du Luberon n'en soit pas augmenté :

Plan de financement (montants exprimés TTC)

<b>Subvention demandée à l'OFB</b>	<b>229 000,00 €</b>
Conseils régionaux (Région Occitanie et Région Sud PACA)	27 000,00 €
Autres subventions (FAO)	5 000,00 €
<b>Total subventions</b>	<b>261 000,00 €</b>
<b>Autofinancements CNPF et AIFM</b>	9 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES</b>	<b>270 000,00 €<sup>1</sup></b>

<sup>1</sup> Comprenant le projet sylvo-pastoral de Sarraud animé par le Parc du Luberon et les 3 autres projets animés par le CRPF Paca et CRPF Occitanie. Le Projet de Sarraud représente 11,11% de ce montant, voir ci-dessous

Budget estimatif pour le projet sylvo-pastoral de Sarraud animé par le Parc du Luberon (subvention OFB) :

Travaux d'éclaircie	22 000,00 €
Diagnostic sylvo-pastoral (CERPAM)	1 500,00 €
Fournitures, trajets	500,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage PNRL (ingénierie)	6 000,00 €
<b>Total</b>	<b>30 000,00 € TTC</b>

Soit 11,11% de l'enveloppe totale de l'appel à projet (270 000€ TTC)

- **DECIDER** l'inscription de cette dépense au budget, après obtention des subventions correspondantes (Montant total du projet : 30 000,00 € TTC) ;
- **SOLLICITER** l'Office Français de la Biodiversité pour la subvention dans le cadre de l'Appel à Projet Mob'Biodiv Restauration 2021 ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer toute pièce relative au projet et nécessaire à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dominique Santoni".

Dominique SANTONI